

**Conseil municipal du vendredi 30 juin 2017**

**Procès-verbal de séance**

Etaient présents :

Mesdames : Cécilia BERTIN, Frédérique BOURGEOIS et Annonciat MICHEL-AMADRY.

Messieurs : Tony ANDREY, Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, et Hugues TRUDET.

Procuration : Anne TRONCIN à Hugues TRUDET  
Jean-Marie DOLLAT à Frédérique BOURGEOIS

Absent : Michaël FRACHEBOIS

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Annonciat MICHEL-AMADRY est candidate ; elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h10.

**I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 19 mai 2017**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2017.

**II. Attributions du Maire :**

○ Extension du réseau d'assainissement de la Maltournée :

Le maire indique que les travaux sont quasiment terminés. L'électrification de la station de refoulement des eaux usées sera effective le 3 juillet. La réception du chantier a été fixée au 12 juillet par le maître d'oeuvre.

Le chantier a été conduit dans le respect du planning et du budget.

○ Extension de l'école :

Le maire précise que les travaux démarreront le lundi 10 juillet. Les travaux de gros oeuvre devraient être terminés pour le 4 septembre, date de la rentrée scolaire.

Le chantier devrait être terminé vers le 20 septembre.

Il conviendra de prendre des mesures afin de sécuriser la cour après la rentrée scolaire (réglementation des accès et des circulations, barrières ...).

○ Assainissement de la route Royale :

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé lors de sa dernière séance de réaliser une extension du réseau d'assainissement route Royale.

Il précise que les travaux seront engagés en septembre par l'entreprise ROULANS TP. Ils devraient durer deux à trois semaines.

Une information sera faite aux riverains fin août.

○ Subvention à l'ASCL pour l'organisation de la fête du village :

Le Maire se félicite du succès de la fête du village organisée conjointement avec l'ASCL et les parents d'élèves.

Il indique avoir été sollicité par les organisateurs pour participer aux frais de SACEM et d'animation musicale.

Il propose aux membres du conseil municipal de participer à hauteur de 50 % des frais correspondants, soit un montant de 300 €.

Plusieurs élus regrettent le caractère tardif de la demande et souhaite qu'une demande officielle soit faite par les organisateurs à l'appui de factures et du bilan financier de la manifestation.

Devant l'opposition, le Maire renonce à mettre aux voix.

○ Commissions communales :

Pour des raisons professionnelles, Anne TRONCIN ne sera plus aussi disponible que par le passé pour participer aux commissions communales.

Le Maire souhaite des candidats pour les affaires scolaires et l'urbanisme.

Serge Bergerot est intéressé par l'urbanisme.

### **III. Délégations de fonction accordées aux adjoints :**

#### **IV.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :**

○ Droit du sol :

- Déclaration préalable n° DP 025 328 17 C0005 accordée à M. Claude CHABAS le 10 juin 2017 pour la construction d'une dalle béton pour la pose d'une piscine hors sol ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 17 C0006 accordée à M. Gilles LECHAT le 10 juin 2017 pour la construction d'un espace barbecue sur le côté d'une terrasse ;

○ Création d'un chemin piétonnier reliant l'impasse Saint Louis et la rue des Fins du Verger :

Vu la délibération du conseil municipal du 17 février 2017 ajustant le droit de préemption urbain aux nouvelles zones urbaines U du PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 17 février 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Besançon en date du 30 mars 2017 délégrant l'exercice du droit de préemption urbain aux communes membres du Grand Besançon, sur les zones urbaine (U) et à urbaniser de type AU ainsi que sur les emplacements réservés à leur bénéfice,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie reçue le 24 mai 2017, adressée par maître Sophie MAIRE chez RACLE & COLIN et Associés, notaire à BESANÇON, en vue de la cession d'une propriété sise 2 impasse Saint Louis 25720 LARNOD, cadastrée section AD 109, d'une superficie totale de 8 ares 42 centiares, appartenant à Madame GRANDJEAN Andrée, épouse BALLAY, demeurant 1 impasse Saint Louis 25720 LARNOD,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durable du village prévu au Plan Local d'Urbanisme fixe un objectif de développement des modes doux de déplacement dans le village.

Qu'au titre de cet objectif figure l'aménagement de sentiers piétons permettant de rejoindre, de manière sécurisée et directe, les équipements publics, les commerces et autres principaux points d'intérêt du village.

Considérant que le projet de liaison piétonne entre l'impasse Saint Louis et la rue des Fins du Verger discuté au dernier conseil municipal le 19 mai 2017, fait partie de ces aménagements à réaliser, à l'instar du chemin des Pierres.

Considérant que comme discuté en commission d'urbanisme le 29 mai 2017, il y a lieu de mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durable du village prévu au Plan Local d'Urbanisme.

Considérant le projet communal d'aménagement d'une liaison piétonne entre l'impasse Saint Louis et la rue des Fins du Verger, lequel d'ailleurs fait l'objet à cet effet d'un emplacement réservé au PLU,

Qu'il paraît utile dans ces conditions de procéder à la création du chemin piétonnier et de procéder à la préemption partielle de la parcelle cadastrée section AD n° 109.

Le conseil municipal,

- Décide à la majorité (1 abstention, 13 voix pour) d'acquérir par voie de préemption une partie du bien situé 2 impasse Saint Louis 25720 LARNOD, cadastrée section AD 109, correspondant à une bande de terrain d'une largeur de 2 mètres en limite séparative de la parcelle cadastrée AD 105 matérialisée sur le plan annexé, d'une superficie totale maximale de 84 m<sup>2</sup>, conformément à l'emplacement réservé précité, sur le terrain appartenant à Madame GRANDJEAN Andrée, épouse BALLAY.
- Fixe le prix à 20 €/m<sup>2</sup>, ce prix étant conforme au prix pratiqué dans des cas similaires sur le territoire communal de LARNOD.
- Indique qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.
- Précise que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

## IV.2 Adjoint affaires scolaires, périscolaires, aux associations et à la communication :

### ○ Conseil d'école du 16 juin

Le maire présente un rapide compte-rendu du dernier conseil d'école.

L'école accueillera à la rentrée 86 élèves. Ce nombre n'est pas définitif puisque plusieurs inscriptions de dernière minute sont annoncées.

L'effectif sera réparti en quatre classes par l'équipe enseignante.

La directrice de l'école a dressé le bilan des projets menés tout au long de l'année scolaire : Le livre élu, la piscine, le printemps des poètes, la semaine de la presse, les rencontres sportives avec les écoles de Fontain et Pugey, etc.

A noter que l'équipe enseignante organise une sortie de fin d'année à la saline royale d'Arc-et-Senans. Le coût sera pris en charge par la coopérative scolaire.

Le budget alloué par la commune au fonctionnement de l'école (65 € / élève) s'est avéré suffisant.

En fin de conseil d'école, le Maire a annoncé que le dépistage du radon au rez-de-chaussée avait révélé la présence du radon, mais à un niveau faible (< 400 Bq/m<sup>3</sup>) n'entraînant aucune mesure particulière pour la commune.

Il a également annoncé le démarrage des travaux d'extension de l'école pour le 10 juillet, ainsi que l'installation d'un préau à l'automne.

### ○ Organisation de la rentrée scolaire 2017 :

Le Maire donne la parole à l'Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires.

Celui-ci informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les horaires scolaires pour la rentrée 2017.

Un décret d'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires de 2013 a été publié le 27 juin 2017. Il n'est pas souhaitable de remettre en cause la semaine scolaire des 9 demi-journées dès la rentrée scolaire 2017 pour plusieurs raisons :

- **Le délai extrêmement court** pour postuler à une modification. En effet les dossiers de demande doivent être déposés à L'Inspection Académique avant le 8 juillet.
- **Prendre le temps de la réflexion** pour envisager une modification qui ne se limite pas à revenir à la semaine de 4 jours (comme on nous l'a présenté dans les médias de façon réductrice), mais offre d'autres possibilités, entre autres garder les 9 demi-journées en remplaçant la mercredi matin par le samedi matin, ou alléger la semaine et descendre en-dessous des 24 heures actuelles en rognant sur les vacances.
- **Le respect de nos engagements pris auprès de nos partenaires.** A travers le PEDT que nous avons établi pour 3ans et qui court encore sur l'année 2017-2018, nous sommes liés avec le Préfet, la DDCSPP, l'Inspection Académique, organismes cosignataires du document.

- **Le respect de l'engagement moral que nous avons pris avec d'autres organismes** (CAF, ...)
- **Le respect de nos animateurs** qui nous ont rendu de grands services pendant ces dernières années et qu'il serait indélicat de congédier du jour au lendemain, alors même que plusieurs d'entre eux se sont proposés pour rester dans l'équipe l'année prochaine.
- **Prendre le temps de faire un bilan** des nouveaux rythmes scolaires et des TAP pour voir s'il est opportun de les supprimer.

Dès le premier trimestre 2018, des réunions seront organisées entre les différentes parties prenantes (municipalité, enseignantes, parents, périscolaire) pour préparer la rentrée suivante. Nous aurons le recul et la sérénité nécessaires pour ce faire, d'autant plus que le Ministère va engager une étude-bilan sur les nouveaux rythmes scolaires.

Comme suite aux réunions de concertation avec les enseignants et les parents d'élève, l'Adjoint au Maire propose d'adopter les horaires scolaires suivants pour la rentrée 2017, sur la base de 24 heures hebdomadaires :

- Lundi : 8h15 - 11h45 et 13h45 - 15h15
- Mardi : 8h15 - 11h45 et 13h45 - 15h45
- Mercredi : 8h15 - 11h45
- Jeudi : 8h15 - 11h45 et 13h45 - 15h15
- Vendredi : 8h15 - 11h45 et 13h45 - 15h15

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à la majorité (1 voix contre et 13 voix pour), la proposition d'horaires pour la rentrée scolaire 2017.

#### **IV.3 Adjoint aux finances :**

##### ○ Modifications budgétaires :

Le Maire donne la parole à l'Adjoint aux finances.

Il informe les membres du conseil municipal que le budget primitif « Communal » comporte une erreur matérielle concernant le remboursement du prêt n° 0224998, contracté auprès de la Caisse Française de Financement Local en 2004, pour la rénovation de la mairie.

Il y a donc lieu de faire les modifications budgétaires suivantes :

Section dépenses d'investissement :

- compte 1641 - chapitre 16 + 8 687,00 €

Section dépenses d'investissement :

- compte 2315 - chapitre 23 - 8 687,00 €

De plus, afin de transférer les travaux du Syded au compte d'immobilisations corporelles, il y a lieu d'effectuer les ouvertures de crédits budgétaires suivantes :

Section dépenses d'investissement :

- compte 21534 - chapitre 041 + 21 346,20 €

Section recette d'investissement :

- compte 238 - chapitre 041 + 21 346,20 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les modifications budgétaires proposées.

#### **IV.4 Adjoint aux travaux :**

○ Extension du columbarium :

Jacky Avis présente l'avancement des travaux confiés à la marbrerie du Val de Loue. Compte tenu de la pente du terrain, il a fallu construire un mur de soutènement d'une hauteur de 80 cm. Celui-ci a été équipé d'une couvertine.

Serge Bergerot remet en cause la qualité des travaux.

Le Maire propose d'aller sur place samedi matin.

○ Aménagement de l'arboretum par Cécilia BERTIN :

Cécilia Bertin confirme que les arbres bordant le futur belvédère ont été élagués. Selon elle, le belvédère devrait être installé sous quinze jours sous la direction de l'ONF.

Les panneaux de présentation des arbres seront vraisemblablement posés d'ici fin juillet par l'ONF.

Le Maire rappelle que le projet d'arboretum prévoit aussi l'installation d'un ou deux jeux pour les enfants. Il conviendrait d'engager la réflexion d'ici l'automne.

○ Travaux d'entretien confiés aux agents du SIVOM de Boussières :

Jacky Avis relate la réunion avec le directeur du SIVOM de Boussières.

Compte tenu de l'étendue du village et du temps d'agent réduit de la commune (90 % équivalent temps plein), il indique que les agents du SIVOM ne font plus que des travaux d'entretien d'espace vert à partir d'avril et jusque fin septembre.

Pour les autres travaux (réparation de chaussée, marquage au sol, etc.), il faut avoir recours à une entreprise.

#### **IV. Questions diverses :**

LARNOD, le 17 juillet 2017



Monsieur le Maire

Hugues TRUDET